

PROJET PEDAGOGIQUE



2020-2021

Mairie de Saint-Parres-aux-Tertres

2 rue Henri Berthelot

10410 SAINT-PARRES-AUX-TERTRES

TEL : 09.63.63.82.14

FAX : 03.25.40.57.48

DESCRIPTION

Les accueils de loisirs sans hébergement sont placés sous l'autorité de la commune de Saint-Parres-aux-Tertres, représentée par Monsieur Jack HIRTZIG, Maire de la commune et Monsieur DAUTREVAUX Pascal, Maire-Adjoint;

Ils ont pour but de permettre et de favoriser l'épanouissement physique et psychologique des enfants par le biais de loisirs, sorties, sports, rencontres culturelles proposés.

Les projets mis en place de ces accueils sont impulsés et suivis par la commission jeunesse et sports présidée par Monsieur DAUTREVAUX Pascal, Maire adjoint à la jeunesse et les sports.

Des accueils périscolaires et extrascolaires sont proposés aux enfants de 3 à 17 ans, de septembre 2021 à août 2022.

LOCAUX

◆ La maternelle

L'ensemble des accueils maternels a lieu principalement dans l'enceinte de l'école maternelle Jules Ferry :

- *Salle d'évolution*
- *Dortoir*
- *Bibliothèque*
- *Cour extérieure*
- *Sanitaires (adaptés aux jeunes enfants)*
- *Espace Pascale Paradis (uniquement pour l'accueil des mercredis et des petites vacances)*
- *Cantine*

◆ Le primaire

Les accueils de loisirs primaires se font à l'espace Pascale Paradis bénéficiant de locaux adaptés :

- *Salle « rires d'enfants » (salle d'activité)*
- *Salle « Jack Grammont »*
- *Salle Bernard Dufour*
- *Salle « ancienne cantine » dédiée aux jeux*
- *Cantine*
- *Cour extérieure*
- *Vestiaires*
- *Sanitaires*
- *Club ados (exceptionnellement)*

◆ Les ados

Depuis cette année, les ados disposent d'une nouvelle salle ados qui se situe dans le nouveau bâtiment de la restauration scolaire. Ils bénéficient également durant les vacances scolaires de la salle de réunion du CMJ.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

LE PERISCOLAIRE

LE PRIMAIRE

Le périscolaire fonctionne tous les jours de la semaine et accueille des enfants de 6 à 11 ans c'est-à-dire scolarisés dans la commune du CP au CM2.

- ◆ Le matin : de 7h15 à 8h50 du lundi au vendredi.

Durant la période COVID, l'accueil des primaires est divisée en deux :

- Enfants du CP et CE1 : accueil du périscolaire dans l'école Brossolette
- Enfants du CE2 au CM2 : Accueil classique à l'espacec Pascale Paradis

Deux animateurs par site chargés de l'encadrement des jeunes primaires ainsi que le directeur.

L'accueil périscolaire se décompose en 3 pôles :

- ◆ **Jeux libres**
- ◆ **Activités proposées**
- ◆ **Activités sur la thématique**
- ◆ **Devoirs**

✓ **Jeux libres** : l'enfant peut, s'il le souhaite, s'adonner aux jeux qui se trouvent à sa disposition (jeux de société, cartes, livres, bd, dessin, etc....).

✓ **Activités proposées** : une activité sera mise en place chaque matin, soit :

- Activités manuelles
- Petits jeux
- Jeux d'éveil
- Jeux de Société éducatifs

L'enfant pourra donc, dès son arrivée, participer à l'activité du jour. Un planning sera affiché en début de semaine pour présenter les activités de la semaine suivante.

- **Activités Thématiques** : Cette année dans le cadre de la restructuration des accueils suite à l'arrêt de la réforme des rythmes scolaires, nous avons mis en place un thème autour des activités du mercredi. Ce thème « les îles » sera respecté également sur le temps périscolaire.
- ✓ **Devoirs** : un espace sera aménagé pour les enfants qui le souhaitent, puissent revoir leurs devoirs.

LA MATERNELLE

Le périscolaire fonctionne tous les jours de la semaine et accueille des enfants de 2 à 6 ans c'est-à-dire scolarisés dans la commune de la toute petite section à la grande section.

- ◆ Le matin : de 7h15 à 8h50 du lundi au vendredi.
- ◆ Le soir après la classe : de 17h à 18h15 lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Il y a deux animateurs chargés de l'encadrement des petits de la maternelle ainsi que le directeur. Nous nous efforcerons de respecter le rythme de chaque enfant par des temps calmes.

L'accueil périscolaire se décompose en pôles :

- ◆ **Jeux libres**
- ◆ **Activités proposées**

✓ **Jeux libres** : l'enfant peut, s'il le souhaite, s'adonner aux jeux qui se trouvent à sa disposition (jeux de société, cartes, livres, bd, dessin, etc....).

✓ **Activités proposées** : une activité sera mise en place chaque matin, soit :

- Petits jeux
- Jeux d'éveil
- Jeux de société éducatif

LES MERCREDIS

Le temps des mercredis s'inscrit sur le « plan des mercredis » sur un temps qui reste périscolaire pour les maternelles et les primaires.

ORGANISATION

1. Les horaires

Les horaires sont identiques à celles des vacances scolaires, à savoir :

7h15-12h15 / 13h30-18h15

	Maternelle	Primaire
7h15-9h30	Accueil échelonné	
9h	Goûter pour ceux qui veulent	
9h30-12h	Activités	
12h	Départ pour la cantine	
12h-12h15	Départ échelonné pour les externes	
13h30-14h	Accueil échelonné	
14h-15h30	Sieste ou temps calme	Activités
15h30-16h15	Activités	
16h15 - 16h30	Goûter	
16h30-18h15	Départ échelonné	

2. Les lieux d'accueil

Les structures d'accueil diffèrent en fonction de la tranche d'âge ainsi que de la période d'accueil :

Accueil Maternel : en raison du COVID, cet accueil est séparé de l'accueil du primaire et se situe dans le bâtiment de l'école maternelle en bénéficiant de la salle d'évolution ainsi que de la salle informatique, du dortoir et des sanitaires adaptés.

Accueil primaire : Espace Pascale Paradis

3. Activités

Durant l'année scolaire, une thématique a été mise en place par le biais d'un projet d'animation. Le thème retenu n'est pas connu en raison des évènements conjoncturels.

Ces activités seront enrichies d'intervention et d'action mise en place tout au long de l'année :

- ✓ *Découverte géographique*
- ✓ *Typologie*
- ✓ *Projet de mise en place d'un aquarium*
- ✓ *Correspondance avec des enfants des îles*
- ✓ *Activités chants*
- ✓ *Et bien d'autres*

L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

LES VACANCES SCOLAIRES

Dates d'ouverture pendant les vacances

- *Toussaint :du 23/10/21 au 08/11/2021*
- *Noël..... Fermé*
- *Hiver.....du 05/02/21 au 21/02/21*
- *Printemps.....du 09/04/21 au 25/04/21*
- *Eté.....du 07/07/21 au 29/07/21*
du 22/08/21 au 31/08/21

Le déroulement de la journée des petites vacances et le fonctionnement sont identiques aux mercredis.

Les accueils de loisirs des vacances d'été concernent tous les enfants âgés de 3 à 17 ans selon 3 secteurs : Maternel, Primaire et Ados.

Les horaires diffèrent selon le secteur concerné à savoir :

- ✓ 7h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h15 (Maternel et primaire)
- ✓ 14h – 18h15 (ados)

Les activités proposées sont affichées à la vue des parents et enfants. Un panneau d'affichage rappelle les sorties prévues et le matériel nécessaire (vélo, casquette,)

Le mode de fonctionnement est identique aux autres périodes extrascolaires à l'exception du nombre d'enfants et d'animateurs, plus important pendant la période estivale.

Nombre d'enfant par secteur :

- Chez les maternels : 30 enfants par semaine
- Chez les primaires : 60 enfants par semaine selon les thèmes, les sorties proposées.
- Chez les ados : entre 30 et 36 jeunes maximum

Le nombre d'animateurs est donc conséquent du nombre d'enfants présents. Ce chiffre évolue très peu d'une année sur l'autre.

Chaque groupe 3-6 ans, 6-12 ans et 13-17 ans dispose d'un lieu d'accueil spécifique. Un animateur est présent sur chacun de ces lieux. Il accueille l'enfant, dès son arrivée, l'inscrit sur le listing de présence et répond aux éventuelles questions des parents.

En cas d'absence d'un enfant l'animateur avertit le directeur qui se charge de contacter la famille.

Nous proposons des activités manuelles, physiques, d'expression mais également des activités spécifiques.

Une fois par semaine, une sortie a lieu pour chaque groupe (maternelle, primaire et ado). Bien souvent, c'est l'occasion de partir toute une journée loin du centre et de casser le rythme imposé par le centre.

Pour les primaires, deux soirées durant les vacances de juillet, sont organisées afin d'avoir une autre vision de l'accueil de loisirs.

Après le départ des enfants, les animateurs finissent le rangement des salles puis font une petite réunion sur la journée et sur le programme des jours à venir (fréquence d'une réunion tous les deux jours).

Nous disposons d'un coin infirmerie avec les fiches sanitaires des enfants, des trousseaux 1^{er} secours et une affiche répertoriant les différentes indications médicales des enfants (allergies, médicaments souscrits...)

ENCADREMENT ET INSCRIPTION

ENCADREMENT

MATERNELLE

- *2 animateurs (personnel communal) pour le périscolaire*
- *2 ou 3 animateurs pour les mercredis et petites vacances*
- *5 animateurs les vacances d'été dont une directrice adjointe et un animateur / assistant sanitaire*

PRIMAIRE

- *3 animateurs (personnel communal) pour le périscolaire*
- *3 ou 4 animateurs pour les petites vacances*
- *6 animateurs pour les vacances d'été dont une directrice adjointe et un animateur / assistant sanitaire*

ADOS

- *2 animateurs pour les petites vacances (si les effectifs sont suffisants)*
- *3 animateurs les vacances d'été dont un directeur adjoint et un animateur / assistant sanitaire*

INSCRIPTIONS

LE PERISCOLAIRE

Les inscriptions se font dès la fin de l'année scolaire précédente (juin/juillet) à la mairie. La fiche sanitaire est distribuée dans les classes.

La fiche sanitaire valable toute l'année est à compléter avec le carnet de santé de l'enfant et à rendre le plus rapidement possible.

Les documents sont à retourner à la mairie de Saint-Parres-aux-Tertres

VACANCES SCOLAIRES

Les inscriptions se font par semaine bloquée avec ou sans garderie (7h15-9h / 17h – 18h15). Chaque année, un courrier d'information est envoyé aux parents (par le biais des écoles) avec les dates et les modalités d'inscription, la tarification.

Les documents sont à retourner à la mairie avant le centre. Durant le séjour, les familles désirant inscrire leur(s) enfant(s) pour une semaine supplémentaire, s'adresseront au directeur du centre de loisirs.

Pour les accueils de loisirs des vacances d'été, l'ouverture des inscriptions se fait début avril pour les familles demeurant dans la commune organisatrice avec une date butoir. Pour les personnes domiciliées hors de la commune, l'ouverture des inscriptions se fait début mai parallèlement aux autres.

Le nombre d'inscriptions étant fixé pour les maternelles à 30, pour les primaires à 60 et pour les ados à 36, une liste d'attente sera mise en place au cas où les effectifs seraient complets.

LES MERCREDIS

Les inscriptions se font par mercredi ou à l'année. Les enfants peuvent être inscrits en demi-journée ou complète avec ou sans cantine.

Les inscriptions et les modifications sont prises en compte maximum une semaine avant.

ROLE DE CHACUN

RÔLE DE L'ANIMATEUR

L'animateur doit contribuer à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, lui permettre de développer ses capacités aussi bien physiques qu'intellectuelles et favoriser son intégration dans une collectivité.

L'animateur favorisera le choix et la mise en place des activités dont les enfants auront envie, dans le cadre financier et technique du centre aéré, en étant attentif, à l'écoute, en exploitant ses capacités techniques et pédagogiques, ses connaissances, etc....

L'animateur prépare son activité avant de la mettre en place ; cela veut dire qu'il organise le déroulement précis de son activité, prévoit et prépare le matériel (avant l'activité et pas pendant), la met en place et la fait vivre avec dynamisme, tout en étant le garant permanent de la sécurité, de la bonne humeur de tous. Il devra s'adapter parfois aux contraintes du moment. En aucun cas l'enfant ne se déplace ou ne se retrouve seul.

Quotidiennement, l'animateur doit faire son bilan, se remettre en cause et remettre en cause sa journée afin d'avancer, de progresser. L'animateur parfait n'existe pas.

L'animateur fait partie de l'équipe d'animation ; en fonction de leur qualification, chaque personne aura à un moment donné des rôles différents et interviendra en relation d'aide pour favoriser la vie et l'évolution de l'équipe. il doit avoir l'esprit d'équipe de son groupe d'âge ou de l'équipe d'animation

RÔLE DU DIRECTEUR

Le directeur est tout d'abord garant de la sécurité de l'ensemble des personnes (enfants et animateurs) qui compose la structure d'accueil.

C'est à lui que revient la tâche de mettre en place le projet pédagogique, le fonctionnement du centre dans le cadre des lois, des droits de l'enfant, des réglementations «jeunesse et sports » et du projet éducatif de l'organisateur.

Il est également animateur et régulateur pédagogique lors des réunions afin de conforter l'équipe dans le fonctionnement en cours ou de recadrer les dysfonctionnements.

D'autre part, des critères d'évaluation seront mis en place pour permettre une formation continue sur l'équipe. Mise en place, de point de situation individuelle avec une attention toute particulière pour les stagiaires BAFA.

Le directeur se trouve être le coordinateur de l'aspect relationnel c'est-à-dire qu'il veillera à ce que chacun trouve sa place dans l'équipe d'animation. Il est également à l'écoute de son équipe et y favorise la communication.

En plus des ces fonctions administratives, il s'efforce de renforcer les liens entre les différents partenaires tout particulièrement les parents.

OBJECTIFS ET EVALUATION

OBJECTIFS DE L'ACCUEIL

Le projet éducatif est un projet de références aux objectifs pédagogiques. Les lignes prioritaires d'action sont le respect de l'individu quelles que soient ses différences, donc le respect de soi et d'autrui.

En ce qui concerne l'écriture des objectifs pédagogiques, ils sont définis par le directeur du centre et ils représenteront les fondements du travail de chacun dans l'esprit et dans l'action en corrélation avec le projet éducatif.

Chaque membre de l'équipe d'encadrement possède ce projet pédagogique, permettant de présenter le sens éducatif des actions menées, et de les évaluer au jour le jour, de les remettre en cause si nécessaire.

Ce projet permet aussi aux enfants, aux parents, et à la commune organisatrice de connaître les objectifs de l'encadrement de centre aéré.

Notre premier objectif sera d'organiser des conditions d'accueil optimal des enfants en assurant une sécurité affective, physique et morale absolue.

Le centre devra mettre en place les conditions qui permettront à chaque enfant d'exercer sa citoyenneté, c'est-à-dire d'être acteur de ses vacances avec des droits et des devoirs.

On ne naît pas citoyen mais on le devient, ce qui engagera les enfants, mais aussi tous les adultes travaillant dans le centre, à accepter et respecter chaque individu avec ses différences, à accepter et respecter les règles de vie que nécessite la vie en collectivité.

D'autre part, l'équipe sera constamment vigilante à ce que chaque attitude, comportement et agissement soient toujours conformes au bon sens.

De façon plus précise, l'équipe sera garante et vigilante sur des règles de vie, une expression correcte synonyme de politesse, par exemple.

L'équipe d'encadrement devra à travers un panel d'activités sportives, scientifiques ou culturelles, des jeux, du camping, permettre à l'enfant la découverte de nouvelles activités, développer sa curiosité, l'esprit critique, la notion de l'effort, l'esprit de créativité, l'expression orale, corporelle, artistique ou encore manuelle.

Le programme d'animation sera l'outil fort pour atteindre les objectifs ci-dessus, et devra permettre à chaque enfant de développer et affirmer sa personnalité, s'enrichir intellectuellement, développer ses capacités physiques, etc. Tout en respectant, et c'est important de la souligner, les besoins, les rythmes de vie, les capacités, les envies (raisonnables, de bon sens) de chacun.

L'enfant n'est plus un simple participant mais devient acteur et organisateur de ses propres vacances. L'enfant aura l'occasion de s'exprimer à travers différentes activités.

Notamment, un des objectifs sera de rassembler toutes les conditions nécessaires pour permettre à l'enfant d'établir un projet qu'il mènera jusqu'au bout. Ainsi, L'animateur aura un rôle d'accompagnement et d'aide.

De plus, il me semble important de revenir sur l'aspect de sécurité. En effet, chaque enfant devra être sous la vigilance d'un adulte pendant toute la durée du centre et à aucun moment cet enfant ne se verra livré à lui-même. Je fais donc appel au bon sens de chacun pour renforcer sa vigilance en prévision d'accident éventuel et sur la bienveillance de chaque enfant.

Il faudra être à l'écoute des besoins ainsi que des demandes des parents et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour y répondre. La communication reste le premier support de lien entre les parents et l'équipe d'animation et de direction.

Enfin, il est bon de rappeler que le bon fonctionnement d'un centre aéré passe tout d'abord par une cohésion au sein de l'équipe d'encadrement. Pour ce fait, il est important que le mot : communication soit utilisé par chacun de nous pour permettre de dégager une bonne convivialité au sein du groupe et au niveau des enfants, une compréhension des actions de chacun.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'enfant et les autres

Nous devons permettre à l'enfant de pratiquer des activités ludiques, éducatives, variées et adaptées dans un esprit de groupe et de respect mutuel.

Il devra donc découvrir ou redécouvrir la vie en collectivité en prenant compte d'autrui

Il devra également respecter les différences de chacun (religions, cultures, classes sociales...)

Les règles de vie

Plusieurs points devront être respectés, notamment :

- Le règlement intérieur*
- La réglementation dont le taux d'encadrement (différents selon la tranche d'âge, la structure d'accueil, ...)*
- Effectuer l'état des présences avec soin*
- Tenir à jour la pharmacie et le cahier de soins*

Les activités

Nous devons tout mettre en œuvre pour permettre à l'enfant d'organiser son temps libre notamment durant la garderie où les créneaux sont fixés dans la journée type.

L'enfant devra pouvoir s'exprimer librement en émettant ses souhaits, ses envies et pourra choisir et proposer des activités qui lui semblent intéressantes (dans la limite du raisonnable).

Enfin, il aura la possibilité de prendre des initiatives au niveau des activités mais aussi de la vie quotidienne.

La place de l'enfant

L'enfant devra trouver sa place dans le groupe et tout devra être mis en œuvre afin de respecter son rythme de vie qui, je le rappelle, est différent d'un enfant sur l'autre. Des temps calmes devront être aménagés tant dans les activités et dans les temps libres.

L'enfant pourra donc, à tout moment pouvoir se reposer s'il est fatigué, en restant vigilant sur la raison de cette fatigue.

Les parents

Il faudra mettre en place tout un système de communication (panneau, oralement, ...) afin de répondre au mieux aux exigences et aux questions que peuvent se poser les parents.

Nous nous attacherons également, à instaurer des temps d'échange entre les familles et l'équipe d'animation et de direction.